ECOLE NOUVELLE
DE LA SUISSE ROMANDE

Plan général de protection
COVID – 19

---

1. Avant-propos

Ce plan de protection décrit les exigences que nous devons satisfaire dans le cadre de notre devoir général de protection de la santé de nos employés et de nos élèves, d'éviter, tant que possible, une infection au COVID-19 et prévenir la transmission du virus. Ce plan fixe les mesures de protection internes à appliquer avec la participation de tous.

2. Garder les distances

Les adultes doivent garder une distance d'un minimum 2 mètres entre eux et entre eux et les élèves. Dans tous les cas, le port du masque est obligatoire dans le campus. Des exceptions sont admises, si la personne travaille seule dans son bureau, dans une salle de classe ou est en train de manger.

3. Masques et poubelles

- **Masques**.
    - Le port du masque est obligatoire si vous ne pouvez pas assurer une distance sociale de 2 mètres entre vous et d'autres adultes ou entre vous et les élèves.
    - Les masques sont à changer chaque 4 heures ou dès qu'ils sont humides
    - Les masques usagés doivent être jetés dans une poubelle à couvercle. Vous êtes priés de bien laver ou désinfecter les mains juste après
    - Les professeurs auront 3 masques à disposition par jour
    - Les professeurs des secteurs de la maternelle et du primaire sont priés de s'adresser à leur doyenne, pour la distribution des masques
    - Pour les maîtres du Collège, que ce soit au collège ou au gymnase, les masques pour le premier jour sont déjà dans les classes, pour la plupart sur les ordinateurs. Pour les salles de la section anglophone (collège), ils sont posés sur les étagères
    - Ceux qui n'ont pas cours à la première heure et qui n'ont donc plus trouvé de masques dans leur salle, sont priés de passer à la réception
    - Les professeurs du gymnase trouveront leur masques à la salle des maîtres, dans leur casier respectif
    - Les enseignants sont priés de passer à la réception chercher les masques pour le jour suivant, quand nécessaire

- **Poubelles.**
    - Des poubelles à couvercle de 20 litres sont à disposition dans chaque classe pour permettre l'élimination correcte des matériaux jetables. Ces poubelles doivent être utilisées pour les masques usagés et les mouchoirs, par exemple.

4. Hygiène des mains

Toutes les collaborateurs et tous les élèves se lavent régulièrement les mains à l'eau et au savon, mais en tout cas au moment de l'arrivée dans l'école. Quand cette opération n'est pas possible, ou pas facile à mettre en place, des distributeurs de produit désinfectant sont à disposition de tous les usagers

5. Aération des locaux

Les salles de classe, salles de maîtres, bureaux et autres locaux doivent être aérés régulièrement, en tout cas pendant 15 minutes au début de chaque période, ou chaque heure, afin d'assurer un échange d'air suffisant et régulier dans tous les locaux de travail.

6. Nettoyage

- **Nettoyage des locaux**
  - Tous les locaux et les sols sont nettoyés une fois par jour.
  - Les toilettes, deux fois par jour.
  - Les poignées des portes et les mains-courantes sont désinfectées une fois par jour.

- **Produits désinfectants de surfaces et papier ménage. Désinfection des pupitres.**
  - Une bouteille de produit désinfectant pour surfaces est à disposition des professeurs dans chaque salle de classe.
  - Ce matériel est placé sous la responsabilité des professeurs et doit être gardé hors de la portée des élèves.
  - Après chaque repas et à la fin de la journée, c'est le moment de la désinfection des tables et des protections, par les élèves et les professeurs. Les enseignants sont priés de distribuer du papier ménage aux jeunes, de passer devant chaque pupitre avec leur distributeur de désinfectant et y apposer une bonne dose, que l'élève se fera un plaisir d'essuyer.
  - Attention à garder la distance de sécurité avec les élèves à ce moment-là.

- **Protections individuelles en plastique**.
  - Un exemplaire de protection individuelle est placée sur le bureau du maître. Au début du premier cours de chaque classe lundi matin, les enseignants doivent pouvoir proposer des protections aux élèves vulnérables ou à ceux qui expriment de l'inquiétude.
  - En cas de protection individuelles sur le pupitre, l'enfant doit aussi procéder à la désinfection de celui-ci, à la même fréquence de désinfection des tables, soit deux fois par jour.

- **Désinfectant pour les mains**.
  - Toutes les classes disposent d'un distributeur de désinfectant, sous la forme d'un gel ou d'un liquide hydro-alcoolique
  - Le gymnase et le collège possèdent des distributeurs de désinfectant pour les mains accrochés au mur dans toutes les salles.

7. Repas

Afin de garantir une composition constante des groupes, la séparation des âges et les distances de sécurité, tous les élèves mangeront en classe sous la surveillance des professeurs, selon les consignes des doyens, dans de la vaisselle jetable. Les professeurs surveillants mangent avec les élèves. Avec l'assouplissement des mesures, quelques élèves et professeurs mangent dans les salles des restaurant. A part les plateaux, tout doit être débarrassé dans des sacs plastiques mis à disposition à cet effet.

Le personnel attribué à la distribution des repas est protégé avec des blouses, charlottes et gants jetables.

- Classes **maternelles** : **11h15**, dans leur bâtiment et dans leurs classes respectives, selon les instructions de la doyenne
- Classes **primaires** : **11h45**, dans leur bâtiment et dans leurs classes respectives, selon les instructions de la doyenne
- Classes **5a+b, 6a+b, 7a+b, 8a+b** : **12h30**, au collège et dans leurs classes respectives, selon les instructions du doyen. Lors du repas, les élèves sont placés un par table. Ceux qui n'arrivent pas à être placés en classe mangent au restaurant. Les groupes doivent changer pour que tous les élèves puissent manger au restaurant à tour de rôle.
- Classes gymnasiales, dans leur salle de classe, puisque les élèves sont déjà placés selon les règles de la distanciation sociale
- Le professeur surveillant doit veiller à ce que les élèves débarrassent leurs tables et jettent tout dans un grand sac plastique, sauf les plateaux bien sûr
- Tous les professeurs et autres collaborateurs qui désirent manger au restaurant de l'école, et ne sont pas surveillants au moment du repas, peuvent le faire à partir de 12h30, au restaurant.
- Pas de partage de vaisselle ou nourriture

8. Personnes atteintes du COVID-19

- **Professeurs ou autres collaborateurs**
  Les personnes malades sont renvoyés à la maison en portant un masque chirurgical. Ils doivent se faire tester dans les plus brefs délais. L'ENSR a mis en place une procédure de tests rapides en partenariat avec une pharmacie à Chailly. Pour plus de précisions, prendre contact avec Carla Veloso (interne 555).

- **Elèves**
  Les élèves malades seront mis en isolement avec un masque en attendant l'arrivée des parents. Les parents sont avertis immédiatement par téléphone.

9. Activités scolaires

Ces nouvelles mesures sont adaptées aux nouvelles consignes :

- **Maternelles, Primaires, Montessori**
  - Activités habituelles désormais autorisées, extérieur et intérieur, sans distanciation physique (élèves)
  - Patinoires et piscines accessibles, sans mélange de classes
  - Usage des sèches cheveux interdits
  - Activités impliquant un contact prolongé (jeux de lutte…) interdits

- **Collège**
  - Activités habituelles désormais autorisées, extérieur et intérieur, avec **masque**
  - **Distanciation physique** lorsque l'activité le permet
  - Patinoires et piscines accessibles, **sans mélange de classes**
  - Usage des sèches cheveux interdits
  - Activités impliquant un contact prolongé (jeux de lutte…) interdits

- **Gymnase**
  - Sport possible par groupes de 15 personnes maximum
  - Foot, basket, etc. autorisés avec port du masque
  - Patinoires et piscines accessibles, **sans mélange de classes** et avec **masque obligatoire** en dehors des bassins
  - Usage des sèches cheveux interdits
  - Activités impliquant un contact prolongé (jeux de lutte…) interdits
  - Tournois sportifs inter écoles interdits

- **Camps**
  - Dans le cadre scolaire
    - Interdits jusqu'à fin juin 2021
    - A remplacer par des activités durant la journée
  - Camps extra-scolaires
    - En réévaluation, pas de nouvelles pour l'instant

- **Pour tous**
  - Spectacles scolaires et autres représentations
    - Nombre réduit à la moitié de la capacité de la salle
    - Pas de mélange de classes et l'entrée et sortie doit se faire de manière décalée
  - Chœurs
    - Mêmes conditions que les spectacles
    - Concerts autorisés avec un public composé d'élèves (pas de parents)
  - Respect des consignes
    - Gestes barrières
    - Plans de protection mis en place
    - Masque obligatoire à partir de la 5ème année
    - Masque obligatoire pour tous les adultes
    - Éternuer dans le coude
    - Hygiène des mains (nous avons augmenté encore le nombre de distributeurs de désinfectant)
    - Distanciation physique
    - **Aération** des classes au minimum **15 minutes au début de chaque période**

10. Mise en quarantaine

Lorsqu'une personne est positive à la COVID-19, elle est contactée par les collaboratrices du service de traçage de l'Office du Médecin Cantonal pour procéder à une enquête d'entourage.

Ainsi, seront mis en quarantaine (10 jours) depuis la date du dernier contact étroit :

- **1er groupe : contact étroit d'un cas positif**
  - Les personnes vivant au sein du même foyer, y compris les enfants
  - Les contacts étroits (les personnes ayant côtoyés une personne positive pendant plus de 15 mn, sans masque et à moins 1.5 m)
  - Les contacts intimes

- **2e groupe : contact étroit d'un contact**
  - Les personnes vivant sous le même toit d'un contact du premier groupe, excepté les enfants de moins de 12 ans. Si Monsieur X est contact étroit d'une personne positive (il a mangé avec elle, bu un café, etc.). Il vit avec sa femme qui elle n'a pas eu de contact avec la personne positive ; les deux seront mis en quarantaines.
  - Toute personne ayant eu un contact intime avec un contact du premier groupe

C'est l'Office du Médecin Cantonal qui s'occupe de procéder aux enquêtes et mettre les personnes en quarantaine, selon le modèle ci-dessus. Si vous êtes dans un des cas cités précédemment et n'avez pas encore été contacté(e) par l'Office du Médecin Cantonal, vous êtes priés de prendre contact avec votre médecin pour plus de détails et précisions.

11. Télétravail

Le télétravail n'est pas une mesure que nous pouvons mettre en pratique dans la situation actuelle, sauf dans le cas de très rares exceptions. Il s'agit d'un établissement scolaire, doublé d'un internat, et les élèves doivent suivre les cours en présentiel.

12. Sécurité dans les bus

- Les chauffeurs doivent porter un masque pendant les tournées
- Les élèves sont assis avec un siège vide entre eux. Les tournées avec trop d'enfants pour cette configuration sont dédoublées

13. Informations

- Un exemplaire des dernières mesures de l'OFSP est affiché à chaque entrée et sur plusieurs portes dans tous les bâtiments
- E-mails réguliers à tous les collaborateurs et à chaque mise-à-jour des directives de la confédération ou du canton
- Informations régulières aux parents
- Utilisation de la Newsletter pour la sensibilisation des parents aux mesures de sécurité en place
- Publication de ce document sur Extranet

Lausanne, 11 mai 2021